

(manchon de conteneur)

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

NUFARM

EMBUTOX^{MD}
Herbicide Liquide

CONTIENT 2,4-DB EMULSIFIABLE CONCENTRÉ

Utiliser sur les semis de plantules de légumineuses et graminées fourragères, céréales (blé, orge et avoine) et pâturages.

COMMERCIALE-AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : 2,4-DB ... 625 g/L (présent en tant qu'ester 2-éthylhexyle)

N° D'HOMOLOGATION 27912 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION

POISON

(1 à 450 Litres)

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

EMBUTOX est une marque de commerce déposée de Nufarm Agriculture Inc.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Appliquer seulement si le le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activité humaines (comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application et les activités de nettoyage et de réparation. Le port de gants n'est pas nécessaire pour une application en cabine fermée.

Pour le mélange et le chargement d'une quantité de produit supérieure à 395 L au cours d'une même journée, un système fermé de mélange et de chargement doit être utilisé.

Si la quantité de produit appliquée au moyen d'une rampe de pulvérisation est supérieure à 395 L au cours d'une même journée, un tracteur à cabine fermé doit être utilisé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

NE PAS entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS), comme il est indiqué dans le tableau suivant :

Culture	Activité après traitement	Délai de sécurité
Blé, orge et avoine	Dépistage d'organismes nuisibles	3 jours
	Toute autre activité	12 heures
Semis de luzerne et lotier corniculé, semis de trèfle, semis de graminées destinées à la production de fourrage, pâturages renfermant des légumineuses fourragères	Toutes les activités	12 heures

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProsPharmar Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou au détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide, rincé, inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Réutilisables :

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

(Brochure)

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

NUFARM

EMBUTOX^{MD}
Herbicide Liquide

CONTIENT 2,4-DB EMULSIFIABLE CONCENTRÉ

Utiliser sur les semis de plantules de légumineuses et graminées fourragères, céréales (blé, orge et avoine) et pâturages.

COMMERCIALE-AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : 2,4-DB ... 625 g/L (présent en tant qu'ester 2-éthylhexyle)

N° D'HOMOLOGATION 27912 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION

POISON

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

EMBUTOX est une marque de commerce déposée de Nufarm Agriculture Inc.

MISES EN GARDE :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activité humaines (comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application et les activités de nettoyage et de réparation. Le port de gants n'est pas nécessaire pour une application en cabine fermée.

Pour le mélange et le chargement d'une quantité de produit supérieure à 395 L au cours d'une même journée, un système fermé de mélange et de chargement doit être utilisé.

Si la quantité de produit appliquée au moyen d'une rampe de pulvérisation est supérieure à 395 L au cours d'une même journée, un tracteur à cabine fermé doit être utilisé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

NE PAS entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS), comme il est indiqué dans le tableau suivant :

Culture	Activité après traitement	Délai de sécurité
Blé, orge et avoine	Dépistage d'organismes nuisibles	3 jours
	Toute autre activité	12 heures
Semis de luzerne et lotier corniculé, semis de trèfle, semis de graminées destinées à la production de fourrage, pâturages renfermant des légumineuses fourragères	Toutes les activités	12 heures

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou au détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide, rincé, inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Réutilisables :

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

MODE D'EMPLOI :

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Pour la gestion de la résistance, l'herbicide liquide EMBUTOX est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide EMBUTOX et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

• Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide EMBUTOX ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE :

L'herbicide liquide EMBUTOX peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets

Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive.

Ne pas pulvériser en période de grands vents.

Un délai avant la plantation d'au moins 30 jours doit être observé pour toutes les cultures de rotation autres que celles qui figurent sur l'étiquette.

Un délai d'au moins 30 jours doit être observé avant de couper les cultures de production fourragère ou de foin qui ont été traitées.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour: les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette

Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (p. ex. prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et arbustives).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un habitat terrestre
Pulvérisateur agricole	Semis de luzerne (semis direct ou sous-semis), lotier corniculé (semis direct ou sous-semis), semis de trèfle (semis direct ou sous-semis), semis de graminées destinées à la production fourragère	1
	Pâturages renfermant des légumineuses fourragères	2

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

MÉLANGE :

Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide liquide d'EMBUTOX et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation.

ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :

Appliquer dans un volume de 150 à 200 litres d'eau par hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre.

Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture.

Utiliser des buses et une pression de façon à pulvériser des gouttelettes de grosseur moyenne à grossière.

Éviter de produire de fines gouttelettes, qui sont plus susceptibles à la dérive.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION :

Utiliser la dose requise pour supprimer les mauvaises herbes présentes.

Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser une dose supérieure à la dose recommandée pour la culture visée.

Des doses supérieures peuvent être requises pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées pour une culture visée peut occasionner des dommages significatifs à la culture, et ne pourraient être utilisées que lorsque le risque de dommages à une culture serait compensé par les avantages d'une suppression améliorée des mauvaises herbes.

Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement.

Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

CULTURE :

Semis de luzerne et de lotier, en semis pur ou avec plante-abri

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Du stade de la première au stade de la quatrième feuille trifoliée.

Pour les cultures abris, consulter plus bas.

MÉTHODE :

Application terrestre.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : Jusqu'à 2,25 L

PRÉCAUTION : La culture risque de subir des dommages phytotoxiques substantiels et une diminution du contenu en matière sèche du fourrage, lorsque l'herbicide liquide EMBUTOX est appliqué selon l'étiquette.

CULTURE :

Semis de trèfles, en semis pur ou avec plante-abri

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Dès que possible après le stade de la première trifoliée.

NE PAS utiliser sur le Mélilot.

Le trèfle rouge et le trèfle Alsike peuvent être endommagés.

TROPOTOX^{MD} PLUS est recommandé sur les cultures pures de trèfle rouge.

MÉTHODE :

Application terrestre.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : Jusqu'à 2,25 L

PRÉCAUTION: La culture risque de subir des dommages phytotoxiques substantiels et une diminution du contenu en matière sèche du fourrage, lorsque l'herbicide liquide EMBUTOX est appliqué selon l'étiquette.

CULTURE :

Céréales (blé, orge et avoine)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Après la 5^e feuille déployée mais avant le début du stade de la feuille étendard.

L'avoine peut être endommagée si traitée avant la 5^e feuille.

MÉTHODE :

Application terrestre.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : Jusqu'à 2,25 L

CULTURE :

Pâturage contenant des légumineuses

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Après la coupe ou la paissance, de préférence quand le regain n'a pas plus de 7.5 cm de hauteur.

En présence de chardon, de barbarée vulgaire ou de chicorée, donner la préférence à la paissance plutôt qu'à la coupe.

Pour le contrôle du crépis des toit et de la barbarée vulgaire, dans la luzerne établie en dormance seulement, appliquer l'herbicide liquide EMBUTOX, à une dose de 2,25 à 2,75 L/ha, à l'automne, quand la luzerne a cessé sa croissance.

Ne pas appliquer sur la luzerne établie, en croissance active car, la culture pourrait être endommagée.

La culture peut être endommagée, et ces dommages peuvent être d'autant plus grands qu'on aura retardé le traitement au-delà de la phase recommandée ci-dessus.

MÉTHODE :

Application terrestre.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : Jusqu'à 2,75 L

CULTURE :

Plantules de graminées fourragères (Brome inerme, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, fétuque élevée, Dactyle pelotonné, Mil, Agropyre à crête, Agropyre intermédiaire, Agropyre des rives, Agropyre élevée)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Au stade de la 2^e à la 4^e feuille des plantules de graminées.

MÉTHODE :

Application terrestre.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : Jusqu'à 2,25 L

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC 1,75 L À L'HECTARE
D'HERBICIDE LIQUIDE EMBUTOX :**

Tabouret des champs, Petite herbe à poux, Amarante à racine rouge, Bourse-à-Pasteur, Vélar fausse giroflée, Neslie paniculée, Moutarde des champs *.

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade plantule.

Leur résistance augmente avec la maturité.

* Les plants de moutarde des champs ayant plus de 4 feuilles ne seront vraisemblablement pas enrayés par l'herbicide liquide EMBUTOX seul. Pour une meilleure répression de la moutarde des champs et du crépis des toits dans les semis de luzerne et de lotier, une petite dose de 1,25 L/ha de l'herbicide liquide EMBUTOX peut être mélangée en réservoir avec 35 g de matière active / ha de MCPA (par exemple, 70 ml/ha de MCPA Amine 500). Ce mélange en réservoir peut ralentir la croissance de la culture.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC 2,25-2,75 L À L'HECTARE
D'HERBICIDE LIQUIDE EMBUTOX :**

La dose la plus élevée est plus efficace et devrait être appliquée lorsqu'elle est tolérée par la culture.

Chénopode glauque : Pulvériser au stade de 2 feuilles ou avant.

Renouée liseron :	Pulvériser au stade de 2 feuilles ou avant.
Radis sauvage :	Pulvériser au stade de 2 feuilles ou avant.
Chardon vulgaire :	Pulvériser à partir du stade de rosette jusqu'au début de la formation des boutons.
Laiteron des champs :	Pulvériser au stade de rosette.
Chicorée :	Pulvériser au stade de rosette.
Chardon des champs :	Pulvériser dès que la plante atteint 15 cm de hauteur, au début de la formation des boutons, pour contrôler la végétation aérienne.
Patience crépue :	Croissance hâtive.
Plantain :	Avant la floraison.
Liseron des champs :	Pour obtenir de meilleurs résultats, pulvériser à la fin de l'été. Un traitement de printemps contrôle la végétation aérienne
Barbarée vulgaire :	Pulvériser à partir de la troisième semaine de septembre, jusqu'à la mi-octobre.
Crépis des toits :	Pulvériser au stade rosette, tard à l'automne, après que la croissance des légumineuses ait cessé.

MAUVAISES HERBES MODÉRÉMENT SENSIBLES À 2,75 L À L'HECTARE D'HERBICIDE LIQUIDE EMBUTOX :

Prêle :	Pulvériser entre 10-13 cm de hauteur pour une répression de la partie aérienne.
Pissenlit :	Pulvériser avant la formation des boutons pour une répression de la partie aérienne.
Renouée persicaire :	Seulement les plantules sont enrayées.
Renouée scabre :	Seulement les plantules sont enrayées.

EMBUTOX et TROPOTOX sont des marques de commerce déposées de Nufarm Agriculture Inc.